



**Garanties 2008/2009**

# APRIL Pro

[ des solutions ] pour les **professionnels**



*Une solution simple  
pour une protection  
sociale efficace*

Ouvert aux  
conjoins  
collaborateurs



### Des garanties complètes

#### APRIL Pro vous permet de :

- Compenser la perte de revenu occasionnée par un arrêt de travail de courte ou de longue durée
- Vous assurer un soutien financier ainsi qu'à vos proches en cas d'invalidité
- Aider vos proches à s'organiser financièrement si vous disparaissiez.

#### APRIL Pro vous propose 3 garanties indissociables :

Arrêt de Travail

+

Rente Invalidité

+

Capital Décès

### C'est simple

- 1 Vous évaluez votre besoin journalier en fonction de votre situation personnelle et professionnelle, à l'euro près.
- 2 Vous définissez de **façon forfaitaire** le montant d'Indemnité Journalière correspondant à votre besoin (dans la limite de 100 euros par jour).
- 3 C'est le montant de votre Indemnité Journalière qui détermine celui des garanties Décès et Invalidité.  
Ainsi, votre capital décès est égal à : 2 000 x Montant de l'Indemnité Journalière et votre rente Invalidité est égale à : 30 x Montant de l'Indemnité Journalière.
- 4 En cas de sinistre, nous vous versons le montant souscrit.

Indemnité Journalière	... 10 €...	... 16 €...	... 30 €...	... 40 €...	... 50 €...	... 60 €...	... 72 €...	... 85 €...	... 90 €...	... 100 €
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Décès / IAD	20 000 €	32 000 €	60 000 €	80 000 €	100 000 €	120 000 €	144 000 €	170 000 €	180 000 €	200 000 €
Option doublement accident	< ----- Doublement des capitaux ----- >									
Rente mensuelle d'invalidité	300 €	480 €	900 €	1 200 €	1 500 €	1 800 €	2 160 €	2 550 €	2 700 €	3 000 €

#### Important

**Les niveaux de garanties ci-dessus vous sont présentés à titre indicatif : à vous de définir, à l'euro près en fonction de vos revenus, le montant d'Indemnité Journalière souhaité.**

*Exemple : Monsieur Boulanger est artisan, il a 37 ans et son revenu annuel est de 28 800 €, ce qui représente un gain journalier de 80 €. Sachant que son Régime Obligatoire lui verse 40 € en cas d'arrêt de travail, il souhaite s'assurer à hauteur de 40 €.*

*Avec APRIL Pro, il bénéficie :*

- d'une Indemnité Journalière de 40 € en cas d'arrêt de travail
- d'un capital de 80 000 € en cas de décès
- d'une rente mensuelle de 1 200 € en cas d'invalidité.

#### A noter

**Vous êtes artisan ou commerçant ? Votre régime obligatoire vous indemnise à hauteur de 50% de vos revenus (dans la limite de 46,22 € par jour) pendant 360 jours (pouvant s'étaler sur une période de 3 ans).**

#### Plus produit

- Simplicité de l'offre et modalités d'adhésion allégées
- Montant souscrit = montant versé
- Exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail et d'invalidité permanente totale
- Possibilité de déduire tout ou partie de votre cotisation au titre de la loi Madelin
- Réduction créateur/repreneur de -15% pendant les 2 premières années d'adhésion (franchises 30/3/3 ou 30/30/30)
- Réduction non fumeur de -18% sur la cotisation globale Décès/Incapacité/Invalidité
- Versement d'une rente d'invalidité partielle dès 33% d'invalidité

#### Fiscalité

Possibilité, **dans le cadre de la loi Madelin**, de déduire des revenus imposables le montant des cotisations versées au titre de la prévoyance, dans la limite de 3,75% du revenu imposable majoré de 7% du PASS (soit 2 329 €\*) sans que le total puisse excéder 3% de 8 fois le PASS (soit 7 986 €\*). Le montant de l'indemnité choisie ne doit pas avoir pour effet de vous procurer un revenu de remplacement supérieur à votre revenu réel (Régime Obligatoire compris).  
Si vous optez pour la déductibilité "Madelin" le capital garanti vous sera versé sous forme de rente.

\*Montants calculés sur la base du PASS 2008 (33 276 €).

## Votre contrat APRIL Pro

<b>Votre profil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes Travailleur Non Salarié ou conjoint collaborateur</li> <li>• Vous avez moins de 65 ans</li> </ul>
<b>Vos garanties</b>	<p><b>Important : les garanties décès, incapacité et invalidité sont indissociables</b></p> <p><b>Incapacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant de l'Indemnité Journalière souscrite doit être inférieur ou égal à votre revenu professionnel annuel net déclaré à l'Administration fiscale/ 360 (hors dividende)</li> <li>• Montant maximum d'Indemnité Journalière : 100 € par jour (50 € par jour pour les créateurs et repreneurs)</li> <li>• C'est le montant de votre Indemnité Journalière qui définit le montant de vos garanties Décès et Invalidité</li> <li>• 3 franchises au choix (maladie / accident / hospitalisation) : 15/3/3*, 30/3/3, 30/30/30</li> </ul> <p>*hors départements 06, 13, 30, 34, 83, 46, 12, 82, 81, 32, 31, 09, 65.</p>
	<p><b>Décès/IAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant garantie décès = 2 000 x montant d'Indemnité Journalière souhaité</li> <li>• Option doublement du capital en cas de décès accidentel</li> </ul>
	<p><b>Garanties invalidité</b></p> <p>Montant rente invalidité = 30 x montant d'Indemnité Journalière souhaité</p>
<b>Votre catégorie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C1 : Professions libérales dont professions médicales (médecins, chirurgiens, chirurgiens dentistes, radiologues, biologistes, sage femmes, vétérinaires, pharmaciens)</li> <li>• C2 : Artisans et commerçants sédentaires avec ou sans travaux manuels réputés non dangereux</li> <li>• C3 : Artisans et commerçants avec déplacements et/ou travaux manuels réputés dangereux</li> <li>• C4 : Professions paramédicales et agriculteurs</li> </ul> <p>Exclusion des activités suivantes : Intermittents du spectacle/artistes, sécurité/professionnel utilisant une arme, usage et transport d'explosifs, travaux de grande hauteur (plus de 15 mètres), charpentiers couvreurs, travaux forestiers, travaux de la mine ou souterrains ou galeries ou carrières ou cimenteries, travaux marins et sous-marins, guide de chasse, guide de haute et moyenne montagne, moniteurs de ski, sportif professionnel y compris avec l'usage d'un véhicule à moteur, journalisme, arts divinatoires.</p>
<b>Réductions tarifaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction Non Fumeur de <b>-18%</b> sur la cotisation globale Décès/Incapacité/Invalidité</li> <li>• Réduction créateur/repreneur de <b>-15%</b> pendant les 2 premières années d'adhésion sur les franchises 30/3/3 et 30/30/30</li> </ul>

## Vos formalités médicales

### Exclusivité

Le contrat APRIL Pro vous propose un process de sélection médicale simplifié.

Elles sont nécessaires lors de votre adhésion et sont fonction du montant d'Indemnité Journalière souscrit.

Indemnité Journalière	Age à la souscription	
	Jusqu'à 55 ans	De 55 à 65 ans
<b>Jusqu'à 70 euros</b>	Questionnaire médical simplifié ou questionnaire médical complet <sup>(1)</sup>	Questionnaire médical complet <sup>(1)</sup> + rapport médical (à partir de 25 € d'IJ) complété par un médecin
<b>De 71 à 100 euros</b>	Questionnaire médical complet <sup>(1)</sup> + rapport médical complété par le médecin	Questionnaire médical complet <sup>(1)</sup> + rapport médical complété par le médecin + profil sanguin <sup>(2)</sup>

(1) Disponible en téléchargement sur Intrapril ou auprès de nos services.

(2) Numération Formule Sanguine, vitesse de sédimentation, numération plaquettaire, glycémie, créatinine, urée, acide urique, phosphatases alcalines, triglycérides, cholestérol total et HDL, transaminases SGOT et SGPT et gammas GT.

## Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos 2 partenaires, ARM et CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme.

Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser, en une seule fois au même endroit, toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais\*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un meilleur respect du secret médical.

\*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

**ARM (Analyse Risque Médical)** est présent dans plus de 185 villes en France métropole et dans les DOM. Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 203 285** (Coût appel local)  
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

**CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16<sup>e</sup>, Lyon 6<sup>e</sup>, Marseille 6<sup>e</sup>, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille).

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 332 932** (Coût appel local)  
du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

## APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



**Santé et Prévoyance individuelle** ..... Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



**Assurance de Prêt** ..... Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

[www.april.fr](http://www.april.fr)

### [ Notre engagement, votre satisfaction ]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur [www.april.fr](http://www.april.fr)

## APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions ..... [www.aprilgroup.fr](http://www.aprilgroup.fr)

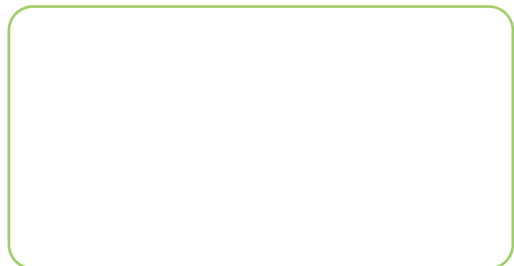
## APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs et 61 sociétés du groupe**.

#### Pour en savoir plus

contactez votre assureur-conseil ou votre conseiller mutualiste



#### APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

##### Siège social,

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Fax 04 78 53 65 18 - Internet [www.april.fr](http://www.april.fr)



S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Un contrat conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par Quatrem Assurances collectives, entreprise régie par le Code des assurances. S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 380 426 249 € dont le siège social est situé 45-47 rue Le Peletier - 75009 PARIS - RCS Paris 412 367 724.